

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT  
DE TRANSCRIPTION**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE (2024)

ET LE VENDREDI QUINZE (15) MARS DE 10 HEURES 00 MINUTES A 11  
HEURES 50 MINUTES ;

A la requête de Monsieur **BAHI ARISTIDE ARMAND**, né le 22/04/1991 à Mankono(CIV), de nationalité Ivoirienne, domicilié à Daloa Tel :05-45-00-67-13 ;

**LEQUEL S'EST PRESENTE A MON ETUDE ET M'A EXPOSE :**

Qu'il est cessionnaire du **lot 02** formant **ilot 01** du lotissement dénommé **TAGOURA AUX OLIVIERS** Université extension Commune de Daloa des mains de Monsieur **N'GOH ROLAND CLAUVIS**, qui en était le propriétaire ;

**(Voir, Attestation d'Attribution délivrée en date du 21/03/2024)**

Que pour consolider ses droits de propriété sur ledit lot acquis, une attestation villageoise N°269 lui a été délivrée en date du 20 Mars 2024 et signée par Monsieur **BAROAN DOGBO JULES**, Chef du Village de TAGOURA;

**(Voir, attestation villageoise délivrée en date du 20/03/2024) ;**

Que dans la démarche à vouloir régulariser ses droits de propriété portant sur son lot ainsi acquis Monsieur **BAHI ARISTIDE ARMAND** a approché la Direction Régionale de la Construction de Daloa ;

Qu'il s'est avéré que dans les registres de cette Direction Régionale, ses nom et prénoms, en tant qu'acquéreur dudit lot n'y figurent pas ;

Que pour régulariser le dossier aux fins de transcription des nom et prénoms de Monsieur **BAHI ARISTIDE ARMAND** dans les registres de la Direction Régionale de la Construction de Daloa, il conviendrait qu'un acte authentique soit dressé ;

Que pour ce faire, pour la préservation de ses droits et intérêts, Monsieur **BAHI ARISTIDE ARMAND** requiert mon ministère à l'effet de me rendre à la Direction Régionale de la Construction de Daloa pour assister à la transcription de ses nom et prénoms dans les registres ;



JE

DEPARTEMENT DE LA REVUE ET DE LA REVISION EXPRESSE

Maître DAH BAGUI LAMBERT

Commissaire de justice Titulaire de la 9e charge

Près la Cour d'Appel et le Tribunal de Première

Instance de Daloa

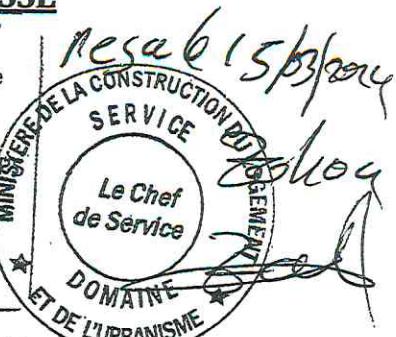
Etude sise au quartier Commerce en face de la CNT

BP ..... Daloa

Cel 07 07 44 42 31 01 51 11 75 65 WhatsApp

cabinetdabagui@gmail.com

Soussigné



Me suis transporté ce jour, **Vendredi 15 février 2024, dès 10heures 00 minutes**, à la Direction Régionale de la Construction de Daloa en compagnie de mon requérant, où étant, il m'a été donné de constater et de voir ce qui suit :

**II°/- CONSTATATIONS**

En compagnie de mon requérant, nous nous sommes transportés, ce **Vendredi 15 février 2024, dès 10heures 00 minutes**, dans les bureaux de la Direction Régionale de Daloa (**MCLU**), où étant, avons été reçus par Madame **ZOKOU Danielle Rosette** Chef de service Permis de Construire et Habitat, responsable Domaine ;

Il a été procédé ce qui suit :

Sur instructions de Monsieur le Directeur de la Construction de Daloa, Madame **ZOKOU Danielle Rosette** en sa qualité de chef de service a procédé à la transcription des nom et prénoms de monsieur **BAHI ARISTIDE ARMAND** dans le registre tenu à cet effet ;

Qu'à compter de la date des présentes, seuls les nom et prénoms de monsieur **BAHI ARISTIDE ARMAND** font foi dans ledit registre ;

Plus rien à constater, à recueillir et à noter, j'ai clos le présent procès-verbal à **11 heures 50 minutes**, les jours, mois et an que dessus et me suis retiré à mon étude pour en faire la rédaction afin de valoir ce que de droit.

Procès-verbal rédigé sur deux (02) feuilles de papier format tant pour les originaux que pour les copies auquel sera annexé copie d'une **Attestation d'Attribution et une Attestation Villageoise**, dont le cout en ce qui nous concerne est de : **Cinquante et un mille (51.000) francs CFA.**

**LE COMMISSAIRE DE JUSTICE**



## ATTESTATION D'ATTRIBUTION

Nous soussignons M<sup>s</sup> BAROAN DOGBO JULES chef de village TAGOURA  
CLAUVIS NGOH le promoteur et IBO SIMON LOUË le propriétaire terrain  
en accord. Attestent que :

Mlle/Mme/Mr. BAHI ABISI DE ARMAND

CNI/Attest/pass/pc.C0146478118 établie le 16.10.2017

Profession : PROFESSEUR

Domicile : DALOA

Adresse : 07 BTT 364 Babarwittide 07@gmail.com

contact : 0545 096913

Est bénéficiaire N° ATTEST 002 lot n° 02 d'une superficie de ... m<sup>2</sup>  
du lotissement de village TAGOURA AUX OLIVIERS "université extension".  
conformément aux contenus de la documentation foncière du village figurant  
sur l'assemblage de la ville de DALOA.

En foi de quoi la présente ATTESTATION D'ATTRIBUTION lui est délivrée pour  
servir et valoir ce que de droit.

PROMOTEUR

CLAUVIS NGOH

NB: toute personne rendra huile cette attestation d'attribution sa présentant auprès du promoteur et du chef  
du village pour s'inscrire dans le guichet du lotissement

PROPRIÉTAIRE TERRAIN

IBO SIMON LOUË

FAIT A DALOA LE 21/3/2024

CHEF DE VILLAGE

JULES BAROAN DOGBO  
Cel: 0545 096913  
0749 96 86 13

TAGOURA  
BAROAN DOGBO JULES

COMMUNE DE DALOA

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Unité- discipline- travail



# ATTESTATION VILLAGEOISE

Code 269

JE SOUSSIGNE, M. BAROAN DOGBO JULES, CHEF DU VILLAGE DE TAGOURA :0749966013

## ATTESTONS QUE :

M, Mme, Mlle ..... N'GOH ROLAND CLAUDE  
Né (e) le 04/09/1987 à GOUROU Côte d'Ivoire  
ETABLIE LE 17/03/2022 ABIDEZ ACÉDE SON LOT N° 02 ALLOT 01  
DU LOTTISSEMENT DENOMMÉ TAGOURA - RUE OLIVIERS UNI-  
A M, Mme, Mlle ..... BAHI ARISTIDE ARMAND  
UN N° C 0116478218 ETABLIE LE 26/04/2021

En foi de quoi, la présente attestation villageoise lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Daloa le 20/03/2024

### LE CEDANT

NIGOH ROLAND  
CLAUDE  
07 01 78 27 27

### LE CHEF DU VILLAGE

JULES BAROAN DOGBO  
Cel: 05 05 72 09 32  
07 49 96 60 13  
TAGOURA

### L'ACQUEREUR

Bahi ARISTIDE  
ARMAND  
05 24 50 06 7

